

DANGER D'INCENDIE

APPEL A LA PRUDENCE !

Compte tenu de la situation de sécheresse persistante de la végétation et en présence de sols très secs, il est à craindre de voir des incendies se développer suite à l'allumage de feux, d'utilisation de barbecues et grills voire au tir d'engins pyrotechniques.

Dès le 9 juillet 2026 et sur tout le territoire cantonal les mesures suivantes sont prises :

- ✚ L'allumage des feux en plein air est interdit
- ✚ L'utilisation des barbecues et grills à charbon ou à bois est interdit dans l'espace public
- ✚ L'utilisation et le tir d'engins pyrotechniques de toutes catégories sont interdits sur l'ensemble du territoire cantonal.

Tout contrevenant à la présente décision s'expose à des poursuites conformément aux lois et règlements applicables.

La présente décision prend effet le 9 juillet 2026 et reste applicable jusqu'à sa révocation.

Danger d'incendie de forêt

**INTERDICTION
DE FAIRE DU FEU!**



www.vd.ch/incendies-de-foret



www.danger-incendie-foret.ch

